



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHEVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013/2016

ASSEMBLEE PLENIERE CONSTITUTIVE

DU 28 JANVIER 2013

PROCES-VERBAL N°1

Lieu : Aula du cycle d'orientation du Châble
Heure : 19 h³⁰

Secrétariat : Anne-Christine Fellay Savic

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge, M. André Guinnard, qui préside l'assemblée jusqu'à l'élection du Président du Conseil général
2. Liste des présences
3. Désignation des scrutateurs pour les élections du jour
4. Election du bureau
 - a) Président
 - b) Vice-Président
 - c) Secrétaire
5. Nomination des commissions permanentes
6. Nomination du Conseil de district
7. Présentation du projet de développement des Mayens de Bruson
8. Divers

PROCES-VERBAL

1. Ouverture de la séance

M. André Guinnard, doyen d'âge de l'assemblée, a l'honneur et le grand plaisir d'ouvrir cette 1^{ère} séance de la période législative 2013-2016. Tout d'abord, il signale une rocade dans l'ordre du jour entre les points 5 et 7, afin de faciliter le déroulement de l'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et préside l'assemblée jusqu'à l'élection du Président du Conseil général.

Le discours complet de M. Guinnard est joint en annexe à ce procès-verbal.

2. Liste des présences

Sont présents à cette assemblée 43 Conseillers généraux. Il y a un excusé et un absent.

3. Désignation des scrutateurs pour les élections du jour

Sont nommés scrutateurs les deux plus jeunes membres de l'assemblée, provenant de groupes politiques les plus importants, c'est-à-dire MM. Jérémy Alter et Damien Rossier.

4. Election du bureau

a) Président

Les partis PLR et UDC ne présentent aucun candidat à l'élection.

Le PDC présente Mme Mélanie Mento.

Les membres du CG passent au vote à bulletin secret.

Mme Mélanie Mento est élue présidente du CG par 36 voix pour, 6 abstentions et 1 voix éparses.

Mme Mento prend le relais de M. André Guinnard et préside l'assemblée dès cet instant. Elle remercie le CG pour la confiance témoignée.

Son message introductif est annexé au procès-verbal.

b) Vice-Président

Les partis PDC et UDC ne présentent aucun candidat. Le PLR présente M. Rodolphe Perreten.

Les membres du CG passent au vote à bulletin secret.

M. Rodolphe Perreten est élu vice-président du CG par 36 voix pour, 5 abstentions et 2 voix éparses.

c) Secrétaire

Le PDC présente M. Nicolas Jost. Aucun autre candidat n'est présenté.

M. Nicolas Jost est élu secrétaire du CG par 39 voix et 4 voix éparses.

Le Président de la Commune, M. Eloi Rossier s'exprime.

Son message est annexé au présent procès-verbal.

5. Présentation du projet de développement des Mayens de Bruson

M. le Président, Eloi Rossier rappelle l'importance de ce projet validé par le conseil communal le 27 décembre dernier. Celui-ci va être présenté à l'assemblée par les promoteurs eux-mêmes.

Mme Mélanie Mento, Présidente du CG rappelle que le Conseil d'administration de Téléverbier a également validé ce projet.

M. Caune, de la société Cougar, qui a piloté l'ensemble du projet jusqu'à la signature du protocole d'accord, remercie tout d'abord l'assemblée pour son attention.

Pour rappel, dans un premier temps, quatre dossiers avaient été déposés. Après l'élimination des deux premiers candidats, deux protocoles d'accord ont été signés. Le choix de la commission d'évaluation s'étant porté sur le groupe « Mayens des Comballes », c'est les engagements pris dans ce dernier par les concédants (propriétaires de terrains) et les investisseurs qui sont présentés de façon succincte.

Interventions :

- **M. Bertrand Vaudan** : Quelle est la répartition des travaux à charge des concédants ?

M. Eric Fumeaux a participé à cette commission d'évaluation et apporte les explications suivantes : La répartition est assez claire. Des conventions ont été signées entre la Commune et Téléverbier pour le développement des Mayens de Bruson. La télécabine est répartie à 50 % à la charge de la Commune et 50 % à la charge de Téléverbier SA. Cette répartition s'applique également à la gare intermédiaire. Pour ce qui est du développement sur les hauts, les 2 installations sont à la charge de Téléverbier. Les infrastructures liées au plan de quartier, c'est-à-dire la route, le torrent, ainsi que les points de raccordement, sont à la charge de Commune. Par la suite, il y aura des affinages à faire entre les parties.

Mme Mélanie Mento signale également que Téléverbier s'engage à mettre en place l'enneigement mécanique sur les différents secteurs avec une participation de 50 % de la Commune pour les investissements réalisés au-dessous de 1'800 m, mais au maximum Fr. 800'000.-.

M. Fumeaux confirme que M. Vaudroz a participé aux études pour le développement de l'enneigement mécanique. Le projet prévoit une retenue collinaire et certainement un pompage ou une adjonction par pompage. Ce dossier est en cours de finalisation avec Téléverbier.

- **M. Jacques Bertuchoz** : Quelle est l'enveloppe financière à charge des concédants ?

M. Fumeaux confirme que la réactualisation de tous les chiffres donnés par les différents services est en cours et ceux-ci seront présentés pour l'évaluation du dossier par le Conseil général.

- **M. Bertuchoz** : Ce montant sera-t'il supérieur à 32 mio ?

M. Fumeaux : C'est le message qu'il faut transmettre. La Commune et Téléverbier vont investir plus que ce qu'ils retirent de la vente des terrains. Ceci fait partie d'une dynamique de développement de la région.

M. François Corthay complète que pour Téléverbier les investissements prévus avoisinerait les 35 à 40 mio. Ce sont vraiment des chiffres importants. Pour la Commune, MM. Jérôme Maret, notre responsable des finances de la Commune, en collaboration avec MM. Florian Perraudin et Raymond Vaudroz des Services industriels vont affiner l'évaluation et transmettre ces éléments dans un dossier complet.

- **M. Julien Besse** : La gare intermédiaire est-elle incluse dans ce plan de quartier ?

M. Caune confirme que la gare intermédiaire est prévue dans le plan de quartier.

- **M. Nicolas Jost** : Est-ce que la construction par étapes, en partant depuis le bas, ne va pas occasionner des nuisances pour les premiers clients ?

M. Caune reconnaît qu'il y aura sûrement des nuisances, mais le fait de commencer par le bas permet à ceux qui sont en aval de ne pas avoir des travaux juste devant eux.

M. Fumeaux confirme la position communale de défendre l'étalement du projet. Dans la première discussion, Téléverbier était très intéressé à avoir un développement très rapide, afin de créer au plus tôt une amenée de nouveaux clients. La Commune à l'inverse, pour pouvoir défendre l'attribution des travaux aux entreprises locales, a essayé de rendre compatible avec les investisseurs, l'échelonnement du projet.

- **M. Vincent Michellod** : Une piste est-elle prévue pour le retour au Châble ?

M. Fumeaux rappelle que dans la planification globale, qui va être validée au mois de février. Dans cette planification, il n'y a pas de piste officielle, mais un itinéraire à ski qui redescend au Châble. La Commune va faire des développements sur le bas pour créer une passerelle piétonne facilitant la liaison sur le site de Curala.

- **M. Jacques Bertuchoz** : Cet aspect est à analyser. Avoir un retour de piste jusqu'au Châble serait un avantage important pour la clientèle, que ce soit du côté de Verbier ou de Bruson.

M. Fumeaux explique que si nous sommes en effet convaincus que cette solution serait un avantage important, nous ne devons pas oublier la procédure. La planification du domaine skiable (qui comprend le développement sur les 15 prochaines années) est en cours depuis 7 ans. Des négociations importantes ont été achevées des partenaires comme le WWF, Pronatura et d'autres organes de protection de la nature, notamment pour l'enneigement artificiel. Si cette planification devait être remise en cause, cela poserait un certain nombre de problèmes. Certains points pourront être remis en cause, mais nous devons définir des priorités.

M. Eloi Rossier ajoute un autre élément dont il faudra tenir compte. Bruson est relativement pauvre en eau et la retenue collinaire que l'on va construire est relativement minime par rapport aux besoins. S'il fallait assurer l'enneigement mécanique jusqu'à l'arrivée au Châble, cela coûterait très très cher et pour l'instant, il vaut mieux se concentrer sur l'enneigement.

- **M. Jean-Daniel Troillet** : La route Le Châble – Mayens de Bruson sera-t-elle élargie ou améliorée pour supporter le tonnage de tous les véhicules lourds et la fluidité du trafic ?

M. Jean-Daniel Gay-des-Combes estime que la route actuelle est satisfaisante à court terme. Elle sera entretenu en fonction du trafic qu'elle va devoir supporter. Cependant, une réflexion importante doit être menée sur l'aval des Mayens de Bruson et sur la stratégie de transport en général.

Présentation du projet par les auteurs des Mayens des Comballes.

M. Léonard Perraudin présente le groupe Mayens des Comballes qui a été constitué à peu près en même temps que l'appel public du concours pour le développement des Mayens de Bruson. Il s'agissait de donner une réponse bagnarde à cet appel public qui était voulu par la Commune de Bagnes et Téléverbier.

L'équipe technique pluridisciplinaire du projet est constituée de MM. Grégoire Comina, Fabrice Délitroz, Benoît Vaudan et Thierry Schaer du bureau Comina, ainsi que M. Olivier Filliez du bureau FIMA.

L'initiateur du projet, M. Charles Bourbonnais avait toujours rêvé de le réaliser et avait été un peu déçu de s'être fait couper la route par Intrawest. Quand ce dernier s'est retiré, il est revu à charge emmenant avec lui M. Augustin Blanco, actionnaire important et membre du conseil d'administration du Crescow Group qui investit dans le projet.

M. Perraudin donne le propos à M. Bourbonnais. Ce dernier confirme son attachement à cette région et à ce projet qu'il suit depuis longtemps.

C'est donc logiquement qu'il a décidé de mettre en place un groupe local qui pourrait représenter les bagnards, en amenant des investisseurs de l'extérieur au bénéfice de l'économie locale.

Le concept proposé est conçu sur la base d'un village piéton, visant une clientèle familiale, sans route à l'extérieur, avec des routes et des parkings souterrains. Un contrat a été signé avec le futur exploitant de l'hôtel, Swissôtel.

Le projet prévoit un hôtel de 160 chambres et 150 résidences hôtelières (proposées à la location et à la vente), des magasins de skis, des bars et également des magasins de vêtements, une boulangerie, une boucherie, une épicerie, un café, etc, l'objectif étant un village bien conçu de sorte que le planning urbain soit mis en place de manière appropriée.

La volonté est d'exploiter le village à l'année. C'est pourquoi il faudra mettre en place des activités diverses (luge, toboggan, programmes pour les enfants, spa à l'hôtel, piscine avec des activités pour les enfants, centre sportif, etc.). Ces infrastructures permettront d'attirer une clientèle avec l'organisation de camps, des académies durant l'hiver et l'été.

Le positionnement de Bruson au centre de trois pays, est un avantage. Les arguments écologiques, avec des aéroports à proximité et l'arrivée en train, puis en télécabine devront être mis en avant.

Ce sera une ambiance sportive, de montagne en étant complémentaire et non compétitif avec Verbier.

Le projet prévoit également que, malgré la qualité de la cuisine valaisanne et bagnarde, on puisse aussi amener une expérience culinaire à ce village, chercher des Chefs des alpes autrichiennes, italiennes et réunir le tout dans ce village.

La présentation complète qui se trouve sur Extranet fait partie intégrante de ce procès-verbal.

6. Nomination des commissions permanentes

Mme Mento rappelle qu'il y a 5 commissions permanentes. Afin de limiter le nombre d'intervenants et de compléter au mieux ces différentes commissions, quelques mutations sont proposées :

- Le centre sportif (jusqu'ici traité par la COGEST) fait partie, dans la nouvelle organisation de l'exécutif, des infrastructures publiques (par M. Eric Fumeaux). Ce secteur sera traité par l'aménagement du territoire.
- Les écoles, ainsi que les sports et la jeunesse (jusqu'à présent dans la commission Tourisme) sont ajoutés à la commission affaires sociales.
- Un secteur « Mobilité » est intégré dans la commission Tourisme et culture.
- La sécurité, relevant de la responsabilité de Mme Elisabeth Delamorclaz est intégré à la commission Travaux publics, environnement et agriculture.

Les conseillers généraux valident à l'unanimité ces modifications.

6.1 Commission de gestion :

- PDC : Bertrand Vaudan, Jacques Bertuchoz, Julien Vaudan, Sébastien Rossoz, Thomas Corthay
 - PLR : Damien Maret, Félicien Bircher, Jérôme Alter
 - UDC : Jean-Henri Filliez
- Président : Bertrand Vaudan

6.2 Commission Aménagement du territoire, infrastructures publiques et constructions :

- PDC : Dominique Tellenbach, Christophe Sempéré, Guillaume Fellay, Marc Carroz, Grégory May
 - PLR : Nicolas Machoud, Valmir Rexhepi, Rodolphe Perreten
 - UDC : Gilles Rossier
- Président : Dominique Tellenbach

6.3 Commission Affaires sociales, santé, écoles et jeunesse et sports :

- PDC : Sabine Carron, Simon Fellay, Damien Rossier, Jean-Bernard Deslarzes, Christophe Michaud
 - PLR : Aude Michellod, Julien Besse, Alexiane Bruchez
 - UDC : Patrice Bürcher
- Présidente : Aude Michellod

6.4 Commission Tourisme, culture et mobilité :

- PDC : Nicolas Jost, Lydia Maret-Gabbud, Anne-Brigitte Vaudan, Joseph Corthay, Vincent Michellod
 - PLR : François Roux, André Guinnard, Ursula Rossier
 - UDC : Andrée-Noëlle Filliez
- Président : Vincent Michellod

6.5 Commission Travaux publics, environnement, agriculture et sécurité :

- PDC : Dominique Zuchuat, Martin Michellod, Marie-Gabrielle Luisier, Hervé Fellay, Benjamin Deslarzes
 - PLR : Sébastien Fellay, Cédric Bruchez
 - UDC : Jean-Daniel Troillet
- Président : Dominique Zuchuat

6.6 Commission Bagnes-info :

Valmir Rexhepi et Nicolas Jost

6.7 Commission du centre sportif :

Nicolas Machoud, Vincent Michellod, François Roux, Bertrand Vaudan, Nicolas Jost.

6.8 Commission de l'intégration :

Aude Michellod, Sabine Carron

6.9 Commission Salle St-Marc :

La constitution de cette commission doit être validée lors de la prochaine assemblée, d'entente avec le Conseil communal.

Les personnes suivantes sont intéressées : François Roux, Nicolas Machoud, Jérémy Alter, Andrée-Noëlle Filliez, Félicien Bircher, Ursula Rossier.

7. Nomination au Conseil de district

15 membres du CG feront parties du Conseil de district au lieu de 11 auparavant, c'est à dire :

Mélanie Mento, Sabine Carron, Bertrand Vaudan, Jean-Henri Filliez, Rodolphe Perreten, Grégory May, Sébastien Fellay, Ursula Rossier, Damien Rossier, Jérémy Alter, Félicien Bircher, Hervé Fellay, Jacques Bertuchoz, Julien Besse, Nicolas Jost.

8. Divers

8.1 A la demande de M. Eloi Rossier, la parole est passée aux divers chefs de services de la Commune pour une brève présentation.

- Frédéric Perraudin, Secrétaire communal
- Nicolas Dionne, Chef des Services de l'Aménagement du Territoire, Constructions et Bâtiments
- Didier Morard, Chef de Service des Travaux publics et de l'Atelier mécanique
- Bertrand Deslarzes, Chef du Service culturel
- Raymond Vaudroz, Directeur des Services Industriels, Sogesa, Sèdre et Gecal
- Patrick Messeiller, Chef du Service des Infrastructures touristiques
- Louis-Ernest Sidoli, Chef des Services de Sécurité et Environnement
- Jérôme Maret, Chef du Service des Finances
- Stéphane Michellod, Chef de Service des Affaires sociales, Office de la Population, Intégration, Paroisse et santé
- Gaston Besse, Chef du Service du système du Contrôle Interne
- Alexandre Gordio, Chef du Service des contributions

8.2 Modification du règlement du Conseil général

Ce projet a débuté lors de la dernière législature par la Commission de gestion et doit être finalisé.

8.3 Rappel par la présidente du Conseil général des possibilités d'intervention :

- Toutes questions écrites seront traitées obligatoirement par le Conseil communal.
- La motion est la possibilité de demander à créer un règlement ou de le modifier.
- Le postulat est une demande au Conseil communal de présenter une analyse sur un sujet donné.
- L'interpellation est une demande d'explication au Conseil communal sur un fait important.

8.4 Information sur Extranet

M. Frédéric Perraudin confirme que tout le monde a reçu son numéro de code, ainsi que le mécanisme pour accéder à la plateforme Extranet. Cette plateforme Internet séparée est complètement sécurisée. Tous les documents préparatoires pour le plénum, ainsi que les procès-verbaux seront sur cette plateforme. Chaque Conseiller général peut ainsi consulter l'ensemble des documents, quelque soit la commission concernée.

Clôture de la séance à 22 h ⁴⁵.

La secrétaire administrative


Anne-Christine Fellay Savic

Pour le Conseil Général


Mélanie Mento
Présidente du CG


Nicolas Jost
Secrétaire du CG

1

**DISCOUR D'OUVERTURE DE LA PREMIERE SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL,
PAR LE DOYEN D'AGE, ANDRE GUINNARD, A L'AULA DU C.O., DU CHABLE,
LE 28 JANVIER 2013, à 19H30**

Cher Président du Conseil communal,
Chers Membres des deux Conseils,
Cher public,

La règle veut que l'ainé du Conseil Général préside l'ouverture de la première séance plénière de la législature.

J'assume ce rôle avec d'autant plus de plaisir que mon intervention, de ce jour, sera peut-être la seule bénéficiant d'une écoute aussi attentive...

Ce soir, et pour 4 ans, nous allons procéder à la répartition des tâches de chacune et chacun, tout en privilégiant les compétences, l'efficacité, le respect des minorités et l'esprit d'équipe. Cela nous sera d'autant plus facile que plus de 90 % d'entre nous avons mis le mot « **ENSEMBLE** » au centre de notre campagne. Et c'est sous ce slogan « ensemble » que nous avons accepté notre mandat.

Précisément, permettez que j'insiste ce soir sur **l'importance d'un mandat**. Etre bénéficiaire d'un mandat signifie que nous avons reçu et accepté une procuration des électeurs, auxquels nous devons rendre des comptes. Cette acceptation nous rend responsables. C'est aussi l'occasion de rappeler, que si l'Exécutif a pour mission de faire fonctionner les rouages de notre administration et de faire fructifier nos biens communaux, les membres du Conseil Général ont plus précisément pour mission d'être une courroie de transmission et un aiguillon entre la population et cet exécutif.

Je relève ici avec intérêt, que les électeurs ont mandaté, dans les deux Conseils, une majorité d'acteurs liés au tourisme. Il faut donc en conclure que la population souhaite que nous inscrivions dans nos priorités, le tourisme et les activités qui lui sont liées. Cela tombe bien : **notre tourisme vit un tournant historique**. Après avoir vécu l'épopée de la construction, nous entrons dans celle de l'aménagement durable et de l'exploitation du bâti.

Mais voilà, pour qui, avec quels acteurs ? Et surtout : comment, pour quelle qualité de vie ? Et quelles seront nos priorités ?

Essayons d'anticiper ces changements. Souvenons-nous qu'à l'époque des pionniers, notre tourisme de montagne comptait sur trois piliers : l'hôtellerie, les remontées mécaniques et l'école de ski. Bien qu'encore indispensables, ces trois piliers ont perdu de leur importance économique et structurelle.

Puis dans les années 80, c'est l'avènement des commerçants, des employés administratifs et des promoteurs immobiliers. Aujourd'hui, **les principaux acteurs du tourisme**, compris au sens large, sont plus généralement **les hébergeurs, les entrepreneurs**, (commerçants, artisans et animateurs...), **les gestionnaires** (fiduciaires, agents immobiliers, banquiers...) et **les acteurs de la sécurité** (médecins, police, législation, etc.).

Cette évolution, en moins de trois générations, est extrêmement rapide, si rapide que certains ne peuvent suivre, engendrant certaines frustrations, voire même des phénomènes de rejet du tourisme. Sur ces sujets, nous devons être très attentifs.

Alors, quid demain ? Durant cette législature, tout particulièrement, nous aurons à débattre sur de nombreux thèmes et questionnements.

Prenons par exemple celui de **l'information et de la communication**. N'assumons-nous pas une grave responsabilité pour avoir cédé une partie de nos pouvoirs, ou pire, de nos droits à des technocrates citadins, bien assis dans leurs bureaux ? Ces technocrates auxquels nous avons laissé le soin de rédiger, une cascade de lois et de règlements, souvent incongrus, qui encombrant notre quotidien ? Ce que nous cédon par contraintes démocratiques (lex Koller, lex Weber, LAT, suppression du chauffage électrique, forfaits fiscaux, droit de succession, etc.) ne s'explique-il pas par notre manque d'anticipation, par notre manque d'écoute ?

Autre exemple. Il est admis que **l'industrie du ski alpin** et de ses dérivés sont, depuis 30 ans, en déclin dans les Alpes. Nous le savons, mais qu'avons-nous entrepris pour corriger cette évolution, ou sinon pour s'y adapter ?

Nous constatons aussi, que le touriste, **locataire ou de passage**, a globalement de moins en moins d'impact économique, surtout à Verbier, mais aussi dans l'ensemble de notre vallée. Plus grave, même si ce touriste a un grand potentiel économique, il est peu fidélisable.

Dès lors, pourquoi nous focaliser autant sur **les lits « froids »**, alors que les experts estiment que ces lits sont difficiles à commercialiser faute de clients pour les chauffer ? Ces lits en hôtels ou en logements de vacances, trop

inoccupés, ne sont-ils pas une conséquence de nos choix conscients, voire de l'incurie de nos organismes de promotion ?

A contrario, nous constatons que les **propriétaires de biens immobiliers** sont le moteur de la réussite économique et structurelle de notre commune. Savons-nous choyer ces fidèles propriétaires, toujours plus nombreux à vouloir s'investir et investir dans le développement harmonieux de leur lieu d'accueil ? Mais au fait, un propriétaire ou un client de location, **n'est fidèle à sa station que s'il croit en son avenir**. Et que faisons-nous, ou qu'allons-nous faire pour leur inspirer confiance ?

Par ailleurs, nous l'avons dit, nous avons déjà assisté à Bagnes, au cours de ces dix dernières années, à l'avènement de l'exploitation de l'existant. Il y a quelques années, notre commune a même réussi à anticiper la lex Weber et la LAT, en diminuant nos zones touristiques, avec l'accord de la population. Et ce n'était pas de la cosmétique ! Sur ce sujet majeur, nous sommes des pionniers. Ces lois ne sont que des coups de poing sur le beau gâteau que nous préparions.

L'entretien, la rénovation et la reconstruction de notre parc immobilier sont donc la nouvelle base de notre tissu socio-économique. Cette gestion d'un parc immobilier valant probablement plus de 6 milliards de francs, génère des revenus à haute valeur ajoutée, et de très nombreux emplois annuels et durables. Ces emplois sont bien rémunérés. Ils profitent surtout à notre population et à notre administration communale. Ces dernières années, notre commune a fait de son mieux, mais que faut-il encore corriger ou anticiper en matière de tourisme ?

Rappelons que sous le terme générique du **mot tourisme**, nous englobons évidemment l'aménagement du territoire, l'immobilier primaire et secondaire, les infrastructures, l'énergie, la culture au sens large, le social, la mobilité, la sécurité, l'administration, et j'en passe. S'il est vital de satisfaire les attentes de notre population, et j'y tiens prioritairement, notre clientèle, pour sa part, doit être convaincue de notre envie de l'accueillir, pour qu'elle devienne, à son tour et naturellement, une référence active. Evidemment, pour que ce processus promotionnel fonctionne, tant l'indigène que notre hôte doivent pouvoir bénéficier en tout temps, de la qualité de nos infrastructures, d'un chaleureux accueil dans nos commerces, ou encore de la sérénité et de la **qualité de vie** de notre vallée.

Mesdames et Messieurs, les quelques pistes de réflexion soulevées ici ne sont pas, ou ne sont pas encore, des affirmations. Elles doivent juste nous inciter à

préparer durablement notre nouveau terrain de jeux, que dis-je, notre lieu de vie, pour ces prochaines décennies.

En conclusion, dans 4 ans, nous aurons à rendre notre commune en excellent état de marche. Nous devons même accentuer son rôle de pionnier en matière de gestion touristique. Notre mandat de responsables l'exige.

Je demande donc à chaque membre du Conseil Général de s'engager activement et de se profiler dans une des commissions que nous allons mettre en place. D'autant plus que la population désire que le Conseil Général accentue et souligne son rôle de législatif.

« Ensemble ! », avons-nous dit durant la campagne. Alors, **Chers Amis, pour le bien de la population bagnarde, œuvrons précisément, ENSEMBLE !**

André Guinnard, conseiller général, Bagnes, le (28.01.13)

2013.01.28 – Plenum Conseil général

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, les Conseillers généraux,

Il me plaît, à l'occasion de cette séance constitutive du Conseil général, de vous adresser les vœux les plus cordiaux de l'administration et plus particulièrement de son Conseil. Le peuple vous a élus à cette fonction, pour le représenter.

Votre devoir est particulièrement important. Sans votre travail, sans votre esprit critique, nos décisions, communes je l'espère dans la plupart des cas, n'auront pas de valeur. Vous êtes là, non seulement pour contrôler et approuver les comptes et le budget communaux mais d'abord et avant tout pour participer à la vie politique, pour susciter le débat, pour éveiller nos consciences, pour nous aider à projeter notre Commune dans son avenir.

Les défis qui nous attendent sont nombreux, les relever façonnera, à n'en pas douter, l'avenir proche et lointain de notre Vallée. Au mois de mars prochain, vous serez appelés à vous prononcer sur le projet des Mayens de Bruson. Se jouera à ce propos une part de notre futur bien-être économique. Nous pourrons à cette occasion diminuer, en partie du moins, l'impact de la Lex Weber. Réaliser ce projet, c'est nous assurer du travail pour les 10 prochaines années, c'est s'offrir l'occasion de positionner notre Commune comme une référence, comme un modèle du développement touristique que le Valais devra adopter.

La LAT nous réservera, quoi qu'en dise Mme Leuthard, quelques mauvaises surprises. Ensemble, nous nous efforcerons d'en diminuer l'impact. Ensemble, nous nous défendrons. Nous serons aussi confrontés à des problèmes de politique locale. Le service des eaux est déficitaire depuis longtemps, nous aurons à remédier à cette lacune cette année encore. L'avenir énergétique de la Vallée se jouera aussi : offrir à nos SIB l'opportunité de mettre sur pied une solide politique d'énergies renouvelables et rendre possible ainsi un rêve : celui d'une certaine autonomie énergétique est aujourd'hui indispensable. Nous ne sommes pas sans atouts. La société GECAL a été créée, elle est riche de compétences enthousiastes et a l'avenir devant elle. Aujourd'hui, les SIB et ses sociétés filles ont une claire vision de l'avenir. Ils savent qu'il leur faut être proactifs et adopter un management entrepreneurial.

Notre industrie première reste, qu'on le veuille ou non, le tourisme. Et là aussi, en comparaison nationale et internationale, nous avons de la chance. Verbier est une station construite, ouverte sur une vallée où la nature est très largement préservée. Son exploitation judicieuse nous permettra d'assurer son développement et sa croissance. Les structures qui gèrent ce tourisme ne sont par contre aujourd'hui pas à la hauteur de nos ambitions. Le Conseil communal est déjà au travail. Il sait ce qu'il doit faire, convaincre tous les partenaires que les querelles d'égo sont stériles et que seule une vision large garantira notre succès.

Le Conseil communal devra également s'occuper de la mise sur pied d'un centre médical dans les locaux que le Conseil général a accepté d'acquérir en décembre dernier. Je suis persuadé, pour les avoir beaucoup questionné, que nos concitoyens désirent des soins de proximité. Nous devons à ce sujet rencontrer les médecins qui, pour des motifs que l'on peut comprendre, désirent créer un centre régional à Sembrancher. Ce dossier nous occupera ces prochaines semaines et vous serez informés de son avancement lors du prochain plenum.

Les dossiers à traiter sont encore nombreux. L'inventaire que j'en ai fait n'est de loin pas exhaustif. Cependant, il met en évidence les points principaux sur lesquels vous serez appelés à débattre et à vous prononcer. Pour la rentrée de septembre, le Conseil communal aura établi son programme de législature. Il n'entend pas réinventer la roue mais il souhaite, dans le cadre de la planification financière en place, optimiser toutes les opportunités qui se présenteront à lui. Sur ce point aussi vous serez régulièrement tenu informé. C'est pourquoi le Conseil communal souhaite un Conseil général critique, qui ne craint pas de provoquer la discussion. Il désire avant tout établir une collaboration franche et sereine, qui permette non pas de résoudre tous les problèmes mais de chercher ensemble la solution qui corresponde le mieux aux besoins de notre population et qui la satisfasse dans la mesure du possible. Je me réjouis de travailler avec vous et je me plais à féliciter celles et ceux d'entre vous qui ont accepté de présider ce Conseil, de faire partie de son bureau et de s'engager. A chacune et à chacun, très bonne législature.

Eloi Rossier

Discours de Madame Mélanie Mento, Présidente du Conseil général.

Mme la Présidente s'adresse à l'Assemblée :

Monsieur le Président de la Commune, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Messieurs les Chefs de services, Chers citoyens, bonsoir.

Chers collègues du Conseil Général,

D'abord, je voulais vous remercier pour la confiance que vous me témoignez ce soir et je suis heureuse de pouvoir représenter une minorité de cette assemblée qu'est la minorité féminine. J'ai pu voir également par les noms marqués sur cette cloche qu'il n'y a pas eu souvent de noms féminins sur cet élément. Je suis contente de pouvoir être la première présidente du Conseil général de Bagnes.

De grands défis nous attendent lors de cette législature et comme l'a dit André en ouverture d'assemblée, ces défis nous devons pouvoir les relever ensemble. On peut constater en regardant cette salle, que se soit du côté du Conseil communal, même de la présidence, et du Conseil général lui-même, il y a beaucoup de nouvelles têtes. Il faudra absolument que nous puissions avoir une communication transparente et en confiance pour pouvoir mener à bien tous ces dossiers.

En effet, nous sommes face à de nombreux défis. Nous avons subi beaucoup d'éléments qui viennent de l'extérieur, la péréquation financière, la loi Weber, bientôt la loi sur l'aménagement du territoire et pour pouvoir faire face à ces évolutions, nous sommes obligés de travailler ensemble pour pouvoir relever les défis de demain. Si nous ajoutons à ces éléments la guerre fiscale du monde entier contre la Suisse, nous voyons bien que notre marge d'autofinancement à long terme ne soit de loin pas garantie. Ce soir, nous allons parler d'un projet qui est les Mayens de Bruson. C'est un projet sur lequel nous devons nous déterminer rapidement pour le faire avancer dans la bonne direction. Un autre virage à ne pas manquer, ce sont les redevances hydrauliques. Il y a un risque important de perte de substance qui pourrait partir au Canton, voir à la Confédération, donc, nous devons absolument prendre ce dossier concrètement. Le développement de notre place Curala au cœur de la Vallée, la Destination, le centre sportif de Verbier, la salle de Médran, la salle des fêtes au Châble, la politique de santé avec les cabinets médicaux, les écoles, ce sont tous des dossiers sur lesquels il sera vraiment important que nous travaillions pour aller de l'avant. Pour ce faire, nous devons travailler la main dans la main avec le Conseil communal. Notre rôle n'est pas forcément de tout accepter, mais c'est important que le débat se fasse et que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice. On a besoin d'entendre tous les arguments pour pouvoir prendre une décision et c'est vraiment important que ces arguments soient dits, travaillés pour que l'on soit certain de défendre la bonne position auprès de nos citoyens.

Encore une fois, je tenais à vous remercier et je ne vais pas prolonger plus longtemps en procédant directement à l'élection de la vice-présidence.

Merci.